

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR PLENIER
DE LA FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES
REUNI LE 4 JUILLET 2018**

Le Conseil est présidé par Anne-Lise Humain-Lamoure, doyen de la Faculté.

Parmi les **membres élus**, étaient présents ou représentés par une procuration :

Collège A : Myriam Baron, Donna Kesselman, Guillaume Marche, Fabienne Moine, Graciela Villanueva

Collège B : Patricia Cardona, Emmanuel Fureix, Amélie Guillin, Anne-Lise Humain-Lamoure, Jean-Marc Leblanc, Roberto Poma, Elisabeth Rothmund

Collège BIATSS : Sandrine Anconetti, Vincent Ronach

Collège étudiants : Ylan Damerose, Lola Lefèvre, Léo Simonet

Parmi les membres de droit étaient présents : Karine Chambefort, Karine Bellance

Parmi les membres invités étaient présents : Serge Lhomme, Nadia Duchêne, Elizabeth Favier, Guillaume Garçon, Jacqueline Landi, Sabine Reungoat, Myriam Tola, Claire Sotinel, Elisabeth Vialle

1. Approbation du PV du conseil du 7 juin 2018

Le vote du procès-verbal du Conseil du 7 juin est reporté à la prochaine séance.

2. Actualités

Anne-Lise Humain-Lamoure annonce les résultats des élections des représentants aux conseils centraux de l'Université. Un mail a été diffusé par la direction de l'Université récapitulant l'ensemble des résultats à l'ensemble de la communauté universitaire. Elle précise que 9 élus sont issus de l'UFR LLSH dont six sur la liste « Ensemble pour l'UPEC » et trois sur la liste « Pour une université publique, éthique et collégiale ». Les prochains CA auront lieu le 12 juillet pour l'élection des personnalités extérieures et le 7 septembre pour l'élection d'une ou d'un président(e).

En ce qui concerne les dossiers HCERES, Anne-Lise Humain-Lamoure informe le conseil que les tableaux des UE ont été transmis à la Direction de l'université et que les tableaux de compositions des équipes pédagogiques sont en cours de finalisation. A ce jour, il n'y a eu aucun retour de la part de l'établissement hormis trois relectures de la DEVE. L'équipe de direction de l'UFR transmettra à chaque direction de département des propositions de réponse à valider directement dans le texte. La rédaction de l'autoévaluation des champs de formation est en cours. Il est précisé que si l'analyse ainsi que les données concernant l'insertion professionnelle ne sont pas insérées dans les dossiers, les tableaux transmis par le SPOF y seront intégrés. Globalement, la qualité des rapports de la composante LLSH a été saluée par les relecteurs.

En ce qui concerne la NOF, certains départements ont déjà fait part de leurs propositions. Le projet d'arrêté licence a été transmis. Il est demandé aux membres du conseil de faire remonter leurs remarques pour transmission au MESR. Une discussion a lieu sur l'article 22

de ce projet. Anne-Lise Humain-Lamoure fait part de quelques remarques. Emmanuel Fureix précise que l'on pourrait imaginer des inscriptions à la carte.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond que rien ne s'oppose à cela dans le nouvel arrêté.

Claire Sotinel précise que la question des 1 500h reste posée. L'établissement peut décider de faire des économies en diminuant les services et le taux d'encadrement. Les heures de stage peuvent rentrer dans les 1 500h et à terme cela impactera le statut. Le texte permet une grande liberté, laissée à l'appréciation des établissements.

Suite aux démissions de Vincent Ferré et de Benjamin Ferron, des élections seront organisées en rang A et en rang B à la rentrée universitaire, ainsi qu'un nouvel appel pour les commissions. Aucune demande écrite n'a été transmise par les étudiants à la direction au sujet des modifications souhaitées concernant les élus étudiants au sein des commissions.

Anne-Lise Humain-Lamoure souhaite enfin, après le précédent conseil, rappeler les attributions du Conseil de gestion. Le Conseil de gestion règle par ses délibérations les affaires de la Faculté et transmet pour vote aux conseils compétents de l'Université ses choix sur les activités d'enseignements et de recherche, le budget et les emplois. En formation restreinte aux enseignants élus, le Conseil de gestion établit et soumet à l'approbation des Conseils compétents de l'Université toutes propositions relatives au recrutement et à l'avancement des personnels enseignants en poste dans la Faculté dans le respect des statuts. Les décisions du Conseil de gestion s'exercent dans la limite des cadrages nationaux et de ceux de l'Etablissement. La hiérarchie des normes s'applique. Il n'est pas du ressort du Conseil de gestion de se prononcer formellement sur le Code de l'éducation, les décrets ou les arrêtés nationaux. Il est toujours possible dans ce cadre d'échanger des avis, mais le fait de s'affranchir des réglementations expose à des sanctions ou *a minima* de n'être plus maître des choix qui peuvent être faits dans les modalités d'application. Il est donc impossible de mettre à l'ordre du jour et de voter contre ou pour un texte national une fois qu'il est adopté.

Par ailleurs, une réflexion est en cours pour proposer plus de documents éventuellement dans un espace partagé de façon à réduire la durée des conseils et envisager des PV sous forme de relevé de décision.

3. Election de deux membres extérieurs

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle que le conseil est composé de 26 membres élus et de 6 membres extérieurs élus au suffrage indirect. Selon le décret n°2014-336 pris le 13 mars 2014 et traduit dans les statuts de l'UFR, les personnalités extérieures appelées à siéger dans les conseils doivent représenter au moins 20% de leurs membres. Les membres extérieurs doivent être en nombre pair et ne pas déroger à la parité hommes-femmes. Les catégories de personnalités extérieures sont imposées : 1 représentant des collectivités territoriales, 1 représentant des activités économiques, 1 représentant des associations culturelles et scientifiques, 1 représentant des enseignements du second degré et 2 personnalités extérieures désignées à titre personnel.

Avec l'accord du Conseil, les candidatures d'Aude Portalier, directrice du conservatoire régional de Créteil, et de Frédéric Henry, responsable de la programmation jeune public (12-25 ans) des Cinémas du Palais, ont été sollicitées en raison des liens anciens et vivants que ces deux organismes entretiennent avec les étudiants et les formations de l'UFR.

Les CV et les lettres de candidature sont présentés au Conseil.

Après lecture des procurations, les candidatures sont mises au vote.

La candidature d'Aude Portalier en tant que représentante d'une association scientifique ou culturelle au sein du Conseil de gestion de l'UFR LLSH est adoptée à l'unanimité.

La candidature de Frédéric Henry en tant que représentant des activités économiques au sein du Conseil de gestion de l'UFR LLSH est adoptée à l'unanimité.

4. Préparation de la rentrée et information sur la procédure complémentaire

Lors du dernier conseil, les modifications de maquettes ont été votées en particulier pour la licence 1 (Blocs 2); ces maquettes ont été validées par le conseil consultatif provisoire et seront mises en œuvre à partir de la rentrée 2018. Elles seront transmises à partir du 9 juillet aux directions de départements, secrétariats pédagogiques et scolarité. Il est précisé que la numérotation de l'ensemble des maquettes a été revue.

Jean-Marc Leblanc annonce que la réunion de réflexion concernant les contenus des modules de renforcement « oui si » aura lieu début septembre en raison du calendrier très contraint de cette fin d'année. Un mail à destination des directions de départements et des référents PE sera envoyé à la rentrée.

Un appel à participation est lancé auprès des membres du Conseil pour trouver des collègues disposés à intervenir dans ce dispositif.

Le calendrier des réunions de pré-rentrée a été envoyé pour s'assurer de la disponibilité des collègues qui y interviendront. Le dispositif reste identique à l'année précédente : brochures d'accueil, formation étudiants pilotes. Les informations seront disponibles sur le site de l'UFR dès la semaine du 9 juillet.

Les pré-rentrées de L1 auront lieu la semaine du 10 septembre (accueil et présentation de l'UFR le matin, accueil par les responsables L1 et inscriptions pédagogiques disciplinaires à 14h00). Les étudiants seront invités à s'inscrire dans les enseignements transversaux en salle informatique avec l'aide d'étudiants pilotes. Chaque département ayant des procédures particulières pour la constitution des groupes et les inscriptions dans les enseignements disciplinaires JM Leblanc demande que toutes les données et procédures concernant ces inscriptions soient transmises au secrétariat de L1 afin que les dispositifs d'ensemble puisse être efficace et que les informations soient partagées entre tous les services et collègues impliqués dans le dispositif de rentrée.

Les pré-rentrées de L2 et L3 auront lieu la semaine du 17 septembre.

Les inscriptions par le web (blocs 2, lansad, TICE) auront lieu du 11 au 20 septembre.

Pour les réunions de masters, les responsables sont invités à fixer eux-mêmes les dates, en raison de calendriers et de dates de début des enseignements différents Et à transmettre ces dates afin qu'elles puissent être publiées sur le site de l'UFR.

L'actualisation des livrets pédagogiques « licence » aura lieu en ligne via une nouvelle plateforme. Le livret de L1 sera en ligne avant les congés d'été. Cette mise à jour des livrets, pour le 10 juillet, concernera les intitulés et les descriptifs des enseignements des semestres 1 et 2 ainsi que les pages de présentation des départements ou de présentation des parcours. Les autres éléments seront complétés par la direction de l'UFR.

Pour les masters, les fichiers Word seront encore cette année communiqués au responsable de filière.

Anne-Lise Humain-Lamoure annonce au Conseil que l'UFR a obtenu le remplacement de Laurence Boistoux pour la période de la rentrée.

Roberto Poma demande s'il est possible d'anticiper les problèmes de locaux à la rentrée et précise qu'il est possible d'utiliser les salles du cinéma du palais.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond qu'en effet cette proposition généreuse a déjà été faite. Julien Giethlen travaille également en lien avec les 4 composantes présentes sur Campus centre pour la réservation de salles. Cependant les besoins ne sont à ce jour pas connus.

Concernant le Plan étudiant, elle précise deux points ; les moyens supplémentaires obtenus laissent penser qu'il sera possible de remettre en place le tutorat. Le RNA des référents « Plan étudiant » validé au mois de mars s'applique au pro rata temporis dès l'année 2017-2018.

Il est précisé que la procédure normale et la phase complémentaire Parcoursup vont se chevaucher. La procédure complémentaire durera tout l'été avec l'obligation de

répondre dans les 8 jours aux candidats tandis que les candidats encore en attente de la phase normale (deux filières sont concernées) continueront d'être appelés jusqu'au 5 septembre. Il est proposé aux responsables de filières de procéder comme suit :

- traitement des dossiers en deux sessions avant le 14 juillet par les responsables
- puis jusqu'à la fermeture de l'université par l'équipe décanale selon les critères votés par le Conseil. Chaque direction de département pourra ou non choisir cette option.

Il est à noter que le Rectorat a transmis à l'Etablissement une demande d'augmentation des capacités d'accueil en L1. Lors d'un Codir exceptionnel, sans l'attribution de moyens (humains et immobiliers) supplémentaires pérennes, une réponse négative unanime y a été apportée.

Donna Kesselman demande si une analyse des refus a été faite.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond que cela a été analysé. Les refus sont très nombreux. Mais la composante a reçu plus de réponses de la part des « oui si » que des « oui ».

Claire Sotinel demande quel serait le meilleur dispositif pour le traitement des dossiers pour la direction de l'UFR.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond que cela dépend des départements et doit rester leur choix et que la direction s'adaptera.

Serge Lhomme demande qu'une réflexion sur le nombre des « oui si » soit menée.

Anne-Lise Humain-Lamoure précise qu'il est difficile de limiter les réponses des « oui si » selon les critères établis et qu'un bilan sera évidemment fait.

5. Vote de l'ouverture des groupes

Myriam Baron rappelle qu'en 2017, l'ouverture de 65 groupes avait été prévue au premier semestre, que seuls 50 groupes ont pu être ouverts pour différentes raisons : problèmes de salles, cours non pourvus. Au second semestre, des groupes supplémentaires ont également été prévus sans fléchage particulier pour permettre des réponses rapides à des situations tendues.

Emmanuel Fureix précise que le nombre d'étudiants en renforcement en histoire a pu atteindre 70 à 90 étudiants.

Anne-Lise Humain-Lamoure précise que le dédoublement a été proposé.

Compte-tenu du peu de visibilité sur les étudiants à accueillir, Myriam Baron propose, pour le premier semestre 2018, l'ouverture de 50 groupes (l'équivalent de ce qui a été effectivement ouvert en sus au cours du premier semestre de l'année universitaire 2017-2018) sans fléchage (comme ce qui avait été adopté pour le second semestre 2017-2018) avec une possibilité de réajustement au cours de l'année.

Un membre du Conseil demande s'il est possible de mettre une capacité d'accueil sur les enseignements d'option faculté.

Il est rappelé qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les disciplines au niveau des options faculté et qu'elles ne sont pas imposées. Il est noté qu'une attention particulière sera apportée à l'attribution des salles.

Ylan Damerose précise qu'il est difficile pour les étudiants de commencer une nouvelle discipline surtout en L3 puisque ce n'est pas de l'initiation mais la poursuite des cours fondamentaux.

Emmanuel Fureix demande l'ouverture de groupes non fléchés pour les options faculté.

Claire Sotinel confirme qu'il est difficile de se confronter à une nouvelle discipline.

Après lecture des procurations, **l'ouverture des groupes** est mise au vote.

L'ouverture des groupes est adoptée à l'unanimité.

6. Vote des intitulés de blocs 2

Jean-Marc Leblanc rappelle que lors du dernier Conseil, la répartition des enseignements de Blocs 2 a été votée : 20 cours au semestre 1 avec la possibilité de rajouter 2 cours supplémentaires, 15 cours au semestre 2 avec la possibilité d'ouvrir un groupe supplémentaire.

Un tableau est distribué récapitulant le nombre de cours du semestre 1 (21), le nombre de cours du semestre 2 (16) ainsi que les intitulés proposés.

Les blocs 2 doivent être accessibles par les étudiants de tous les départements, leurs intitulés doivent être le plus « parlants » possibles. Ces cours sont aussi utiles en cas de réorientation dans une autre mention. Cette année, le département de communication propose un cours. Il est rappelé que les étudiants prendront un cours dans leur discipline et un autre dans une autre discipline.

Jean-Marc Leblanc indique que certains descriptifs lui ont déjà été transmis. Ils devront être saisis dans la plateforme de livrets avant le 10 juillet pour que le livret de L1 soit prêt avant les congés d'été.

Après lecture des procurations, les intitulés de blocs 2 sont mis au vote.

Les intitulés de blocs 2 sont adoptés à l'unanimité.

7. Vote des crédits pédagogiques pour le 1^{er} semestre 2018-2019

Myriam Baron indique qu'il n'y a pas eu de commission des moyens en raison du calendrier très contraint de cette fin d'année. Elle rappelle le cadrage et présente les 11 demandes de crédits pédagogiques de septembre à décembre 2018. Une demande concernant le master MRT est rajoutée exceptionnellement avec l'accord du Conseil. La demande du département d'Histoire concernant une journée à Beauvais dans le cadre des enseignements « écrire l'histoire » et « Histoire et web » est reportée à un prochain Conseil.

Après lecture des procurations, les demandes de crédits sont mises au vote.

Les crédits pédagogiques pour le 1^{er} semestre sont adoptés à l'unanimité.

8. Point d'information Recherche

Fabienne Moine présente un bilan de la commission recherche du 28 juin. Une dizaine de participants étaient présents. Claire Hancock, Claire Sotinel et Caroline Ollivier-Yaniv ont réalisé une intervention en présentant les axes de recherche de leur laboratoire. Une newsletter hebdomadaire a été mise en place. Lors de la commission, tous les projets du pôle recherche n'ont pas pu être présentés par manque de temps, mais un projet sur la création de vignettes vidéos, un travail sur les pages web des laboratoires pour les rendre plus ergonomiques, visibles, une lettre d'information sur l'organisation des événements sont en projet.

Graciela Villanueva déplore que l'UFR n'ait pas apporté d'aide pour la constitution des dossiers HCERES sur la partie recherche, des dossiers pour lesquels l'administratrice provisoire de l'UPEC avait fixé une première date limite le 6 avril, puis une deuxième date limite le 15 mai (remise d'une première version des dossiers). Elle précise que l'UFR aurait pu aider les équipes de recherche à mettre en place une procédure et qu'une demande concernant le volet administratif du dossier HCERES du laboratoire IMAGER a été faite à Justin Jaricot, responsable du pôle recherche, mais qu'elle a dû remplir ce dossier administratif sans aucun appui.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond que pour les dossiers recherche la DRV a sollicité directement les directions de laboratoire sans mettre systématiquement les composantes en copie. Par ailleurs, l'UFR n'a reçu aucune demande en ce sens de la part des laboratoires.

Justin Jaricot est arrivé en cours d'autoévaluation dans l'UFR, il a néanmoins proposé ouvertement son aide lors de la journée recherche.

Graciela Villanueva regrette que cette proposition soit arrivée bien trop tard (deux jours après la date limite pour rendre les dossiers à la DRV) et qu'elle ait été la seule en provenance de l'UFR : une commission recherche a été organisée le 28 juin, lendemain de la date butoir pour rendre la version définitive des dossiers d'auto-évaluation des laboratoires.

9. Information sur les ordres de mission

Anne-Lise Humain-Lamoure rappelle le circuit des différents ordres de missions.

Pour les missions ERASMUS, l'interlocuteur est Anne-Claude Cenno; pour les missions recherche, le pôle recherche; pour toutes les autres missions, direction du département puis Anne-Claude Cenno.

Les ordres de missions doivent être transmis au moins un mois à l'avance.

Anne-Lise Humain-Lamoure revient sur l'importance d'avoir un ordre de mission en règle avant le départ en mission. Cela permet d'être couvert pendant le séjour, d'avoir une prise en charge financière sauf si le déplacement a lieu en Ile de France (résidence administrative) sans prise en charge financière. Si la demande de prise en charge financière n'a pas encore de réponse, la demande d'ordre de mission doit être effectuée sans frais dans un premier temps, une régularisation étant réalisée par la suite par le service financier.

Il est demandé d'utiliser le nouveau formulaire. Les directeurs de départements et de laboratoire doivent signer juste à côté de la signature du missionnaire. Le directeur de composante signera dans le cadre le plus à droite en tant qu'ordonnateur secondaire (responsable légal des crédits).

Karine Chambefort précise que pour les missions ERASMUS, les collègues doivent prendre contact avec les universités partenaires très tôt afin d'éviter de se voir refuser leurs missions en raison de calendriers différents ou déjà établis.

10. Questions diverses

Une demande est faite pour avoir une réponse claire sur la question du fonctionnement de la PFEQ dans le département de Lettres.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond que le problème est avant tout légal et de l'ordre des ressources humaines. Des étudiants de master 1 ne peuvent intervenir dans le cadre d'un cours inscrit dans nos maquettes. En effet, soit ce sont des tuteurs et leur fonction s'exerce en dehors des cours « maquette », soit ce sont des vacataires mais ils doivent, pour être recrutés, être inscrits en thèse. La convention de tutorat n'est pas valide juridiquement dans ce cadre.

Guillaume Marche demande s'il existe un statut sur le tutorat au niveau de l'établissement.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond qu'il existe au sein de celui « d'emploi étudiant ».

Un membre du Conseil demande s'il est possible de mettre des micros à la MLRI.

Anne-Lise Humain-Lamoure répond que le bâtiment n'appartient pas à l'UFR LLSH et que cela dépend de la direction de l'Université et plus particulièrement du service patrimoine mais qu'une demande en ce sens peut être formulée lors du dialogue de gestion patrimoine.

Guillaume Garçon précise qu'un moniteur informatique est présent les matins en salle 403 ML.